



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-57

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme [...] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Vu le règlement intérieur du SIAH et notamment son article 15,

Considérant la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

Considérant la candidature de Navaz MOUHAMADALY,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Nomme** Navaz MOUHAMADALY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 28/06/2022
Affichée le : 01/07/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-58

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du lundi 28 mars 2022

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du lundi 28 mars 2022

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 28 mars 2022 a été validé par Jean-Michel DUBOIS, secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

Considérant la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 28 mars 2022 par Jean-Michel DUBOIS, secrétaire de séance,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 28 mars 2022,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-59

FINANCES

3 – Attribution d'une subvention à l'association « La Case »

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

3 – Attribution d'une subvention à l'association « La Case »

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'association « La Case », située sur la commune de VILLIERS-LE-BEL, existe depuis 1989 et a pour devise, « informer et éduquer pour construire un monde solidaire ».

Elle sollicite l'octroi d'une subvention pour réaliser son projet « éduquer à l'environnement et au développement durable ».

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Informer et conscientiser les habitants sur les questions de développement durable ;
- Mobiliser de nouveaux habitants dans des actions d'éducation au développement durable ;
- Accompagner les habitants vers un engagement dans des actions de protection de l'environnement, de transition écologique et de construction d'une société plus solidaire ;
- Mettre en place, à VILLIERS-LE-BEL, des actions menant à une réflexion sur modes de vie, tant de la part des habitants que de la part des structures privées et publiques ;
- Contribuer aux réseaux d'acteurs locaux ;
- Contribuer à la politique de développement durable locale ;
- Contribuer aux objectifs de développement durable.

Ce projet s'articule autour de 4 actions :

- Le rallye des solidarités ;
- L'accompagnement de politiques de développement durable sur VILLIERS-LE-BEL ;
- L'organisation d'une programmation annuelle en éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Jardiner au naturel.

Compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les objectifs principaux du SIAH, de lutte contre les pollutions et de lutte contre les inondations, il est envisagé de verser à l'association une subvention d'un montant de 1 000 €.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Considérant que le projet, « éduquer à l'environnement et au développement durable », de l'association « La Case », domiciliée sur la commune de VILLIERS-LE-BEL, présente un intérêt entrant dans les objectifs principaux du SIAH, de lutte contre les pollutions et de lutte contre les inondations,

FINANCES

3 – Attribution d'une subvention à l'association « La Case »

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « La Case », domiciliée sur la commune de VILLIERS-LE-BEL,
- 2- **Prend acte que** les crédits sont prévus au chapitre 65, article 6574 du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-60

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente décision modificative concerne le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI. Elle intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Investissement								
Chap	Libellé chapitre	Art	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
458	Opération sous mandat	458143	MOM CAPV-DOMONT Branchements Rue Jean Jaurès	TDOM468B DOMONT - Réhabilitation collecteur Eaux Pluviales rue Jean Jaurès	0	+ 180 000 €		Ajustement MOM
458	Opération sous mandat	458243	MOM CAPV-DOMONT Branchements Rue Jean Jaurès	TDOM468B DOMONT - Réhabilitation collecteur eaux pluviales rue Jean Jaurès	0		+ 180 000 €	Ajustement MOM
Total section d'Investissement						+ 180 000 €	+ 180 000 €	
Total général DM n°1						+ 180 000 €	+ 180 000 €	

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Vu la délibération du 28 mars 2022 portant approbation du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI de l'année 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la décision modificative n° 1 énoncée ci-dessus,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 1 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-61

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Investissement								
Chapitre	Libellé chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
20	Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	MCBPSTBR	117 000 €	-117 000 €		Changement imputation
458	Opération sous mandat	458146	M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	0 €	+ 117 000 €		Changement imputation
458	Opération sous mandat	458246	M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	0 €		+ 117 000 €	Ajustement MOM
458	Opération sous mandat	458171	MOM CAPV-DOMONT Branchements Rue Jean Jaurès	TDOM468B DOMONT - Réhab. collecteur EP rue Jean Jaurès	0 €	+ 56 100 €		Ajustement MOM
458	Opération sous mandat	458271	MOM CAPV-DOMONT Branchements Rue Jean Jaurès	TDOM468B DOMONT - Réhab. collecteur EP rue Jean Jaurès	0 €		+ 56 100 €	Ajustement MOM
458	Opération sous mandat	458172	T506-CAPV-DOMONT-Branchements rue du lavoir Philibert	T506-CAPV-DOMONT-Branchements rue du lavoir Philibert	0 €	+ 180 000 €		Ajustement MOM
458	Opération sous mandat	458272	T506-CAPV-DOMONT-Branchements rue du lavoir Philibert	T506-CAPV-DOMONT-Branchements rue du lavoir Philibert	0 €		+ 180 000 €	Ajustement MOM
23	Immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations corporelles		15 997 751,55 €	+117 000 €		Equilibre de la section d'investissement
Total section d'investissement						+ 353 100 €	+ 353 100 €	
Total général DM n° 1						+ 353 100 €	+ 353 100 €	

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la délibération du 28 mars 2022 portant approbation du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve la décision modificative n° 1 énoncée ci-dessus,
- 2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-62

ASSAINISSEMENT

6 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la Rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

6 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la Rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH souhaite lancer un marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY.

Les études ont été confiées à une maîtrise d'œuvre externe (VERDI INGENIERIE) et en sont pour le moment au stade de l'étude de faisabilité.

Pour le réseau d'eaux usées, l'opération concerne la réhabilitation de deux collecteurs intercommunaux DN400 et DN1000 dont les tracés sont parallèles et présentent un linéaire équivalent de 1 000 mètres linéaires chacun, ainsi qu'un collecteur DN300 sur un linéaire de 160 mètres linéaires.

Pour le réseau d'eaux pluviales, l'opération concerne la réhabilitation de 700 mètres linéaires de collecteur, de diamètre compris entre DN300 et DN500.

Il est envisagé de faire des travaux en dépose / repose et en chemisage.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 100 000,00 € HT.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Les crédits sont prévus aux budgets eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB),

ASSAINISSEMENT

6 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la Rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB),
- 2- **Prend acte que** le montant des travaux est estimé à environ 2 100 000,00 € HT,
- 3- **Prend acte que** les crédits sont prévus aux budgets eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-63

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

7 – Signature de la convention n° 2022-05-24 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

7 – Signature de la convention n° 2022-05-24 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de BAILLET-EN-FRANCE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir les dispositions techniques, administratives et financières dans le cadre de l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage des communes souhaitant bénéficier de l'entretien proposé par le SIAH.

Ainsi la commune de BAILLET-EN-FRANCE s'est rapprochée du Syndicat pour en bénéficier.

Les quantités et coûts indicatifs seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction des montants réels acquittés par le SIAH à son prestataire et des éventuelles modifications de coûts unitaires relevant de la passation de marchés publics par le SIAH.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition faite par le SIAH à ses communes membres d'entretien de leurs ouvrages de prétraitement et de relevage,

Vu le projet de convention concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de BAILLET-EN-FRANCE,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

7 – Signature de la convention n° 2022-05-24 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de BAILLET-EN-FRANCE

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2022-05-24 concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de BAILLET-EN-FRANCE,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-64

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

8 – Signature de la convention n° 2022-02-11 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de FONTENAY-EN-PARISIS

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

8 – Signature de la convention n° 2022-02-11 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de FONTENAY-EN-PARISIS

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir les dispositions techniques, administratives et financières dans le cadre de l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage des communes souhaitant bénéficier de l'entretien proposé par le SIAH.

Ainsi la commune de FONTENAY-EN-PARISIS s'est rapprochée du Syndicat pour en bénéficier.

Les quantités et coûts indicatifs seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction des montants réels acquittés par le SIAH à son prestataire et des éventuelles modifications de coûts unitaires relevant de la passation de marchés publics par le SIAH.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition faite par le SIAH à ses communes membres d'entretien de leurs ouvrages de prétraitement et de relevage,

Vu le projet de convention concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de FONTENAY-EN-PARISIS,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

8 – Signature de la convention n° 2022-02-11 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de FONTENAY-EN-PARISIS

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2022-02-11 concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de FONTENAY-EN-PARISIS,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-65

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

9 – Signature de la convention n° 2022-06-33 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

9 – Signature de la convention n° 2022-06-33 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir les dispositions techniques, administratives et financières dans le cadre de l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage des communes souhaitant bénéficier de l'entretien proposé par le SIAH.

Ainsi la commune de GARGES-LÈS-GONESSE s'est rapprochée du Syndicat pour en bénéficier.

Les quantités et coûts indicatifs seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction des montants réels acquittés par le SIAH à son prestataire et des éventuelles modifications de coûts unitaires relevant de la passation de marchés publics par le SIAH.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition faite par le SIAH à ses communes membres d'entretien de leurs ouvrages de prétraitement et de relevage,

Vu le projet de convention concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de GARGES-LÈS-GONESSE,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

9 – Signature de la convention n° 2022-06-33 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2022-06-33 concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de GARGES-LÈS-GONESSE,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-66

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

10 – Signature de la convention n° 2022-06-27 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de GOUSSAINVILLE

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

10 – Signature de la convention n° 2022-06-27 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de GOUSSAINVILLE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir les dispositions techniques, administratives et financières dans le cadre de l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage des communes souhaitant bénéficier de l'entretien proposé par le SIAH.

Ainsi la commune de GOUSSAINVILLE s'est rapprochée du Syndicat pour en bénéficier.

Les quantités et coûts indicatifs seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction des montants réels acquittés par le SIAH à son prestataire et des éventuelles modifications de coûts unitaires relevant de la passation de marchés publics par le SIAH.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition faite par le SIAH à ses communes membres d'entretien de leurs ouvrages de prétraitement et de relevage,

Vu le projet de convention concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de GOUSSAINVILLE,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

10 – Signature de la convention n° 2022-06-27 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de GOUSSAINVILLE

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2022-06-27 concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de GOUSSAINVILLE,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-67

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

11 – Signature de la convention n° 2022-06-29 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de LE MESNIL-AUBRY

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

11 – Signature de la convention n° 2022-06-29 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de LE MESNIL-AUBRY

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir les dispositions techniques, administratives et financières dans le cadre de l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage des communes souhaitant bénéficier de l'entretien proposé par le SIAH.

Ainsi la commune de LE MESNIL-AUBRY s'est rapprochée du Syndicat pour en bénéficier.

Les quantités et coûts indicatifs seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction des montants réels acquittés par le SIAH à son prestataire et des éventuelles modifications de coûts unitaires relevant de la passation de marchés publics par le SIAH.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition faite par le SIAH à ses communes membres d'entretien de leurs ouvrages de prétraitement et de relevage,

Vu le projet de convention concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de LE MESNIL-AUBRY,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

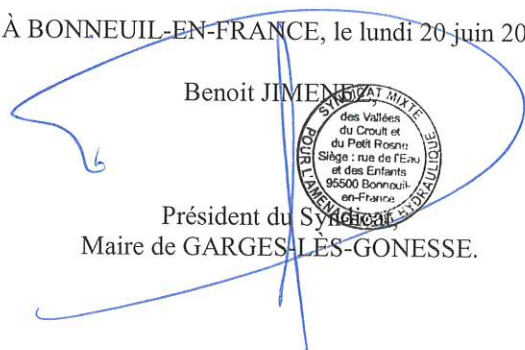
11 – Signature de la convention n° 2022-06-29 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de LE MESNIL-AUBRY

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2022-06-29 concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de LE MESNIL-AUBRY,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022
Affichée le : 01/07/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-68

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

12 – Signature de la convention n° 2022-06-30 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de LE THILLAY

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

12 – Signature de la convention n° 2022-06-30 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de LE THILLAY

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir les dispositions techniques, administratives et financières dans le cadre de l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage des communes souhaitant bénéficier de l'entretien proposé par le SIAH.

Ainsi la commune de LE THILLAY s'est rapprochée du Syndicat pour en bénéficier.

Les quantités et coûts indicatifs seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction des montants réels acquittés par le SIAH à son prestataire et des éventuelles modifications de coûts unitaires relevant de la passation de marchés publics par le SIAH.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition faite par le SIAH à ses communes membres d'entretien de leurs ouvrages de prétraitement et de relevage,

Vu le projet de convention concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de LE THILLAY,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

12 – Signature de la convention n° 2022-06-30 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de LE THILLAY

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2022-06-30 concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de LE THILLAY,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-69

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention n° 2022-06-31 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de MONTSOULT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention n° 2022-06-31 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de MONTSOULT

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir les dispositions techniques, administratives et financières dans le cadre de l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage des communes souhaitant bénéficier de l'entretien proposé par le SIAH.

Ainsi la commune de MONTSOULT s'est rapprochée du Syndicat pour en bénéficier.

Les quantités et coûts indicatifs seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction des montants réels acquittés par le SIAH à son prestataire et des éventuelles modifications de coûts unitaires relevant de la passation de marchés publics par le SIAH.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition faite par le SIAH à ses communes membres d'entretien de leurs ouvrages de prétraitement et de relevage,

Vu le projet de convention concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de MONTSOULT,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention n° 2022-06-31 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de MONTSOULT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2022-06-31 concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de MONTSOULT,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-70

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Signature de la convention n° 2022-06-28 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de PUISEUX-EN-FRANCE

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Signature de la convention n° 2022-06-28 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de PUISEUX-EN-FRANCE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir les dispositions techniques, administratives et financières dans le cadre de l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage des communes souhaitant bénéficier de l'entretien proposé par le SIAH.

Ainsi la commune de PUISEUX-EN-FRANCE s'est rapprochée du Syndicat pour en bénéficier.

Les quantités et coûts indicatifs seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction des montants réels acquittés par le SIAH à son prestataire et des éventuelles modifications de coûts unitaires relevant de la passation de marchés publics par le SIAH.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition faite par le SIAH à ses communes membres d'entretien de leurs ouvrages de prétraitement et de relevage,

Vu le projet de convention concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de PUISEUX-EN-FRANCE,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Signature de la convention n° 2022-06-28 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de PUISEUX-EN-FRANCE

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2022-06-28 concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de PUISEUX-EN-FRANCE,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget eaux usées, chapitre 77, article 778,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-71

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Signature de la convention n° 2022-06-32 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de VILLIERS-LE-BEL

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Signature de la convention n° 2022-06-32 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de VILLIERS-LE-BEL

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir les dispositions techniques, administratives et financières dans le cadre de l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage des communes souhaitant bénéficier de l'entretien proposé par le SIAH.

Ainsi la commune de VILLIERS-LE-BEL s'est rapprochée du Syndicat pour en bénéficier.

Les quantités et coûts indicatifs seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction des montants réels acquittés par le SIAH à son prestataire et des éventuelles modifications de coûts unitaires relevant de la passation de marchés publics par le SIAH.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition faite par le SIAH à ses communes membres d'entretien de leurs ouvrages de prétraitement et de relevage,

Vu le projet de convention concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de VILLIERS-LE-BEL,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Signature de la convention n° 2022-06-32 pour l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de VILLIERS-LE-BEL

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2022-06-32 concernant l'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage communaux avec la commune de VILLIERS-LE-BEL,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 011, articles 61521 et 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget principal eaux pluviales, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 778,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-72

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de la convention pour l'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de la convention pour l'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Syndicat envisage, avec l'accord de chacun des 15 propriétaires, d'engager une extension du réseau d'eaux usées de la voie privée rue Nouvelle sur la commune de VILLIERS-LE-BEL.

Le propriétaire donne au Syndicat, qui accepte, sous réserve de l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), le mandat permettant de faire réaliser en son nom, et pour son compte, les travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées, ainsi que de ses branchements jusqu'en limite de clôture, sur le domaine privé lui appartenant de la rue Nouvelle.

S'agissant d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, le coût des travaux sera engagé par le Syndicat et du fait, de leur intérêt général, ils bénéficient de subventions de la part de l'AESN.

Le montant des travaux est estimé à 10 850 € TTC, la subvention de l'AESN est d'un montant de 3 750 € TTC, la subvention de la commune est d'un montant de 1 000 € TTC et la participation estimée du propriétaire de 6 100 € TTC.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 458, article 4581.

Les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 458, article 4582.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie,

Vu le projet d'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL,

Vu le projet de convention concernant les travaux d'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de la convention pour l'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention concernant les travaux d'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 458, article 4581,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 458, article 4582,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention avec chacun des 15 propriétaires et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du SIAH
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-73

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

17 – Signature de la convention n° 2022-05-23 de refacturation de la redevance assainissement du SIAH avec le nouveau délégataire d'eau potable sur la commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoult) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoult)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

17 – Signature de la convention n° 2022-05-23 de refacturation de la redevance assainissement du SIAH avec le nouveau délégataire d'eau potable sur la commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SMAEP de la GOELE a confié l'exploitation du service de distribution d'eau potable à la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE) en tant que concessionnaire, sur le territoire de 24 communes dont ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le concessionnaire d'eau potable doit ainsi passer avec le SIAH une convention pour la facturation et le recouvrement des redevances assainissement du syndicat, afin que celles-ci puissent être facturées par la SFDE aux usagers dans le cadre d'une seule facture d'eau.

En contrepartie des charges incombant à la SFDE en application de la présente convention, cette dernière percevra une rémunération dont la valeur de base est de 2,50 € HT par facture émise portant perception des redevances.

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022, pour la durée du contrat de délégation du service public d'eau potable de la SFDE.

Les crédits en dépenses seront inscrits au budget eaux usées 2022, chapitre 011, article 6222.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

17 – Signature de la convention n° 2022-05-23 de refacturation de la redevance assainissement du SIAH avec le nouveau délégataire d'eau potable sur la commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention pour la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif de la commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES,
- 2- **Prend acte** qu'en contrepartie des charges incombant à la SFDE en application de la présente convention, cette dernière percevra une rémunération dont la valeur de base est de 2,50 € HT par facture émise portant perception des redevances,
- 3- **Prend acte que** les crédits en dépenses seront inscrits au budget eaux usées 2022, chapitre 011, article 6222,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-74

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

18 – Signature de la convention n° 2022-06-26 de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales secteur îlot 10 à GARGES-LÈS-GONESSE (Opération n° GARG 168)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

18 – Signature de la convention n° 2022-06-26 de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales secteur îlot 10 à GARGES-LÈS-GONESSE (Opération n° GARG 168)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet concerne les travaux nécessaires à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du secteur de l'Îlot 10 à GARGES-LÈS-GONESSE.

La commune de GARGES-LÈS-GONESSE réalise des travaux d'aménagement d'espaces publics et d'infrastructures autour du secteur de l'Îlot 10 situé entre la rue Jean-Baptiste Corot et l'Avenue du Général de Gaulle.

Il est prévu dans le cadre de ces travaux, la réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue Jean-Baptiste Corot sur 90 mètres linéaires et la création des réseaux d'assainissement sur une voie nouvelle qui sera réalisée dans le cadre du projet de la ville sur 80 mètres linéaires, ainsi que la création de 3 branchements d'eaux usées. Le projet prévoit aussi l'extension du réseau d'eaux pluviales sur 140 mètres linéaires, avec la création des regards avaloirs.

Le SIAH souhaite mandater la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux sur la commune de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le montant estimatif des travaux est de 165 000,00 € HT.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

Les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du secteur de l'Îlot 10 à GARGES-LÈS-GONESSE,

Vu le projet de convention relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du secteur de l'Îlot 10 à GARGES-LÈS-GONESSE,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

18 – Signature de la convention n° 2022-06-26 de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales secteur îlot 10 à GARGES-LÈS-GONESSE (Opération n° GARG 168)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2022-06-26 relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du secteur de l'Îlot 10 à GARGES-LÈS-GONESSE (Opération n° GARG 168),
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-75

RESSOURCES HUMAINES

19 – Mise à disposition des véhicules de fonction

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

19 – Mise à disposition des véhicules de fonction

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 34 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique prévoit que « Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le Conseil Municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage. »

Également, la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 prévoit, dans son article 21, « qu'un véhicule peut être attribué par nécessité absolue de service aux agents occupant l'un des emplois fonctionnels (...) de Directeur Général des Services d'une commune de plus de 5 000 habitants ou de Directeur Général Adjoint des Services d'une commune de plus de 80 000 habitants. »

En considération de ces éléments, il est proposé l'attribution d'un véhicule de fonction au titre des fonctions suivantes :

- Fonctions de Directeur Général ;
- Fonctions de Directeur Général Adjoint - Administration Générale et Ressources ;
- Fonctions de Directeur Général Adjoint - Gestion de projets.

Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des véhicules de fonction sont prises en charge par l'employeur. L'usage privatif de ces véhicules est soumis aux règles relatives aux avantages en nature, soit à cotisations sociales et déclaration fiscale.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2123-18-1-1,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L721-3,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes et notamment son article 21,

Vu la loi n° 2013-9077 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du Code général de la fonction publique et notamment son article 6,

Considérant l'obligation de délibérer annuellement afin de fixer les conditions de mise à disposition de véhicules de fonction,

Considérant les conditions d'attribution des véhicules de fonction selon les grades et les strates de population,

RESSOURCES HUMAINES

19 – Mise à disposition des véhicules de fonction

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Attribue** un véhicule de fonction au titre des fonctions suivantes :
 - Fonctions de Directeur Général,
 - Fonctions de Directeur Général Adjoint - Administration Générale et Ressources,
 - Fonctions de Directeur Général Adjoint - Gestion de projets,
- 2- **Prend acte** que les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des véhicules de fonction sont prises en charge par l'employeur,
- 3- **Prend acte** que l'usage privatif de ces véhicules de fonction est soumis aux règles relatives aux avantages en nature, soit à cotisations sociales et à déclaration fiscale,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à l'octroi de ces véhicules de fonction.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ
Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-76

RESSOURCES HUMAINES

20 – Créations d'emplois en apprentissage

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

20 – Créations d'emplois en apprentissage

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'apprentissage est une formation diplômante qui permet à des personnes âgées de 16 ans à 25 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le SIAH, en favorisant la formation en apprentissage, permet aux apprentis d'accéder à la spécificité de ses métiers et d'acquérir le savoir-faire de ses équipes en leur offrant une première expérience professionnelle. Le Syndicat s'inscrit également dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin notamment d'anticiper les départs et pallier les difficultés de recrutement.

Il est ainsi proposé la conclusion de deux contrats d'apprentissage pour les services SIG et Télégestion, Électromécanique et Métrologie conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
SIG	1	Licence professionnelle SIG	1 an
Télégestion Électromécanique et Métrologie	1	Energies - Ingénierie de la transition énergétique	3 ans

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Considérant la nécessité de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

RESSOURCES HUMAINES

20 – Créations d'emplois en apprentissage

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve la conclusion de deux contrats d'apprentissage présentés comme suit :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
SIG	1	Licence professionnelle SIG	1 an
Télégestion Électromécanique et Métrologie	1	Energies - Ingénierie de la transition énergétique	3 ans

2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à la présente création d'emplois en apprentissage

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du SIAH

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-77

RESSOURCES HUMAINES

21 – Créations d'emplois

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

21 – Créations d’emplois

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les enjeux du SIAH sur les années à venir, présentés lors du débat d’orientations budgétaires, et en particulier les sujets de renouvellement de réseaux, quand bien même une partie de ces maîtrises d’œuvre devraient être externalisées, nécessitent de fait une augmentation de l’équipe technique, administrative et de communication du syndicat, avec une ouverture des postes au plus tôt, compte tenu des difficultés rencontrées sur le marché du travail.

En raison de l’évolution des missions et compétences, de l’évolution des contextes réglementaires, le renforcement des services (hors SAGE) conduit à la création de 10 postes en 2022.

Conformément à l’article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il est ainsi proposé la création des emplois suivants :

- Trois postes d’agent chargé de la surveillance du patrimoine rivières et réseaux,
- Deux postes de chargé de maîtrise d’œuvre,
- Un poste de chargé du système d’information géographique,
- Un poste de technicien eaux pluviales et milieu naturel,
- Un poste de chargé des ressources humaines,
- Un poste de chargé de la communication,
- Un poste de chargé de l’administration générale.

Il est également proposé, dans le cadre de la structuration du service surveillance patrimoine, la transformation d’un poste d’agent du service surveillance patrimoine en poste d’adjoint au responsable du service surveillance patrimoine.

Statutairement la création du poste se présente de la manière suivante :

			Recrutement possible sur la base de l'article L332-8 du code général de la fonction publique		
Emploi - nature des fonctions	Grades de référence	Durée du temps de travail	Motifs	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
Agent chargé de la surveillance du patrimoine rivières et réseaux (3 postes)	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique	Temps complet	2°de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présente code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.
Chargé de maîtrise d’œuvre (2 postes)	Ingénieur principal Ingénieur Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien	Temps complet	2°de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présente code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.
Chargé du système d’information géographique (1 poste)	Ingénieur principal Ingénieur Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien	Temps complet	2°de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présente code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.

RESSOURCES HUMAINES

21 – Créations d'emplois

Recrutement possible sur la base de l'article L332-8 du code général de la fonction publique					
Emploi - nature des fonctions	Grades de référence	Durée du temps de travail	Motifs	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
Technicien eaux pluviales et milieu naturel (1 poste)	Technicien principal de 1 ^{ère} classe Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien	Temps complet	2°de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présente code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.
Chargé des ressources humaines (1 poste)	Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif	Temps complet	2°de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présente code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.
Chargé de la communication (1 poste)	Technicien principal de 1 ^{ère} classe Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur	Temps complet	2°de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présente code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.
Agent chargé de l'administration générale (1 poste)	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif	Temps complet	2°de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présente code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.

RESSOURCES HUMAINES

21 – Créations d'emplois

Recrutement possible sur la base de l'article L332-8 du code général de la fonction publique					
Emploi - nature des fonctions	Grades de référence	Durée du temps de travail	Motifs	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
Adjoint au responsable du service surveillance du patrimoine	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Temps complet	2° de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels pris en application de l'article 15,

Considérant la nécessité de créer de nouveaux emplois pour faire face aux missions dévolues au Syndicat,

RESSOURCES HUMAINES

21 – Créations d'emplois

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve la création des emplois présentée ci-dessus,
- 2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-78

RESSOURCES HUMAINES

22 – Modification du tableau des effectifs

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

22 – Modification du tableau des effectifs

EXPOSÉ DES MOTIFS

En complément de la délibération relative à la création des emplois, les effectifs doivent être dénombrés selon les ouvertures de postes et s'ils sont pourvus ou non pourvus par des fonctionnaires ou des agents contractuels.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 20 juin 2022, avec la création de onze emplois, la démission de deux agents contractuels aux grades de rédacteur et de technicien principal de 2^{ème} classe, l'arrivée de deux agents contractuels au grade d'ingénieur et de technicien principal de 2^{ème} classe et l'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Emplois de Direction</u>						
Directeur Général	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	2		1	1	
Total emplois de direction		3		2	1	0

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Filière Administrative</u>						
Attaché Hors Classe	A	1		0	0	1
Attaché principal	A	1	1	1	0	1
Attaché	A	2		1	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	5	1	0	5
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Rédacteur	B	1		1	0	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	3	2	0	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2		2	0	
Adjoint administratif	C	6		6	0	
Total filière administrative		16	9	14	1	10

RESSOURCES HUMAINES

22 – Modification du tableau des effectifs

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Filière Technique</u>						
Ingénieur en chef de classe normale	A +	1		1	0	
Ingénieur principal	A	2	7	2	0	8
Ingénieur	A	10		5	4	
Technicien Principal de 1ère classe	B	2	12	2	0	12
Technicien Principal de 2ème classe	B	8		3	5	
Technicien	B	3		2	1	
Agent principal de maîtrise	C	0	2	0	0	2
Agent de maîtrise	C	0		0	0	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	4	0	0	4
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2		2	0	
Adjoint technique	C	9		8	1	
Total filière technique		37	25	25	11	26
Total général		56	34	41	13	36

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

RESSOURCES HUMAINES

22 – Modification du tableau des effectifs

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 20 juin 2022,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ
Président du SIAH,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 28/06/2022
Affichée le : 01/07/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.